



SAS GEROMETTA NOT'R EXPERT

Julie GEROMETTA – Anaïs WUST

Notaires & Conseils

CONSTITUTION DE SOCIÉTÉ

Société titulaire de deux offices : 33 avenue Gambetta 89300 JOIGNY

Site internet :

sasgeromettanotrexpert.notaires.fr

Office de Maître Julie GEROMETTA

successeur de Maîtres LAMBERT, LE CHAU, DESEQUELLES, VAN WELDEN

Accueil.89042@notaires.fr

Office de Maître Anaïs WUST

successeur de Maîtres GRANA, BROCARDI

Accueil.wust@notaires.fr

NOTAIRES

Julie GEROMETTA
Anaïs WUST
Stéphane BOULARD

PRINCIPAUX COLLABORATEURS

Lou-Anne LION
Anne CAMUZAT
Raïssa OUATTARA
Sylvie RATIVEAU
Céline CHAMBON
Damien CHIESA
Lorraine PERIGUEUX
Caroline BELLOUIS

Pour préparer au mieux votre projet de création de société, je vous invite à réfléchir aux points ci-dessous afin que nous puissions les aborder ensemble :

- ▶ La dénomination sociale (le nom de la société).
- ▶ La forme de société.
- ▶ Son siège social.
- ▶ Son capital social : le montant, la contribution de chaque associé.
- ▶ La répartition des parts sociales entre les associés.
- ▶ Les droits et devoirs de chaque associé.
- ▶ Les règles de majorité dans la prise de décision.
- ▶ Le(s) gérant(s) : ses modalités de nomination et de révocation.
- ▶ Les modalités d'entrée d'un nouvel associé et les modalités de retrait.

Je vous remercie également de me transmettre les pièces suivantes:

▶ Concernant chaque associé:

- Extrait d'acte de naissance et de mariage de moins de 3 mois.
- Copie recto/verso de la pièce d'identité.
- Questionnaire d'état-civil dûment complété (au verso).
- Votre Relevé d'Identité Bancaire signé (pour la restitution du trop-perçu éventuel à la clôture du dossier).

▶ Concernant la société à créer:

- Pour le siège social :
 - * Si vous êtes propriétaire du lieu : titre de propriété et taxe foncière.
 - * Si vous êtes locataire : copie du bail, quittance de loyer et autorisation écrite du propriétaire.

Afin de nous permettre d'accomplir les premières démarches liées à votre dossier, un acompte de 300 € sera demandé à l'ouverture de celui-ci.

Après réception des pièces, un projet d'acte vous sera adressé, assorti du montant précis des frais d'acte.

